RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°37/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 4 mai 2023
Présents : M. BONNEAU François Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. DECROCK Frédéric, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme JORDA Julie, Mme INIESTA Nuria, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. COSTA Claude donne pourvoir à M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CULAT Danielle donne pouvoir à Mme PIC Odile, M. DELANNE Claude donne pouvoir à M. PENEL Franck, M. LLUGANY Julien. M'ZOURI Adel.
Secrétaire de séance : Mme OLIBO Marie-Hélène

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention relative à l'initiation aux Premiers Secours Jeune Public entre la commune de Latour Bas Elne et la Croix Rouge Française

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune de Latour-Bas-Elne et la Croix Rouge Française.
L'objet de cette convention est d'initier les élèves de CM1 et CM2 du groupe scolaire Joseph Dauriach aux gestes qui sauvent et se décline comme suit :

- Initiation d'une heure de sensibilisation où seront évoqués la protection, l'alerte, la victime inconsciente qui respire, la victime inconsciente qui ne respire pas,
- Une heure de cours en un ou plusieurs groupes de 10 personnes avec un moniteur ou initiateur des premier secours par groupe.

Le cout de cette formation est de 8 euros par participant.

Pour bénéficier de ce service il convient de signer une convention ci annexée avec le Croix Rouge Française.

Aussi après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention relative à l'initiation aux Premiers Secours Jeune Public entre la commune de Latour-Bas-Elne et la Croix Rouge Française ci-annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 12/05/2023